



Autres avantages

- ✓ vous bénéficiez d'une protection optimale grâce au savoir-faire et à l'expérience de l'assureur qui maîtrise tous les registres de la protection sur mesure,
- ✓ vous confiez vos besoins de sécurité à un partenaire sérieux. LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, qui fait partie du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE, est soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances, autorité de tutelle du secteur,
- ✓ vous travaillez avec un partenaire stable et de taille humaine,
- ✓ vous pouvez vous appuyer sur un actionariat solide et confirmé, constitué par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE et la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE), les deux actionnaires des sociétés d'assurances du Groupe,
- ✓ vous profitez d'un conseil de proximité grâce à votre agent. Soumis au secret professionnel, il se déplace chez vous et cultive une relation de confiance et de discrétion.

www.lalux.lu

lalux-Life

Retrouvez-nous sur:



Contactez-nous en cas de questions.

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-6300
groupeLL@lalux.lu

DKV Luxembourg

11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 42 64 64-1
Fax: 42 64 64-250
info@dkv.lu

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

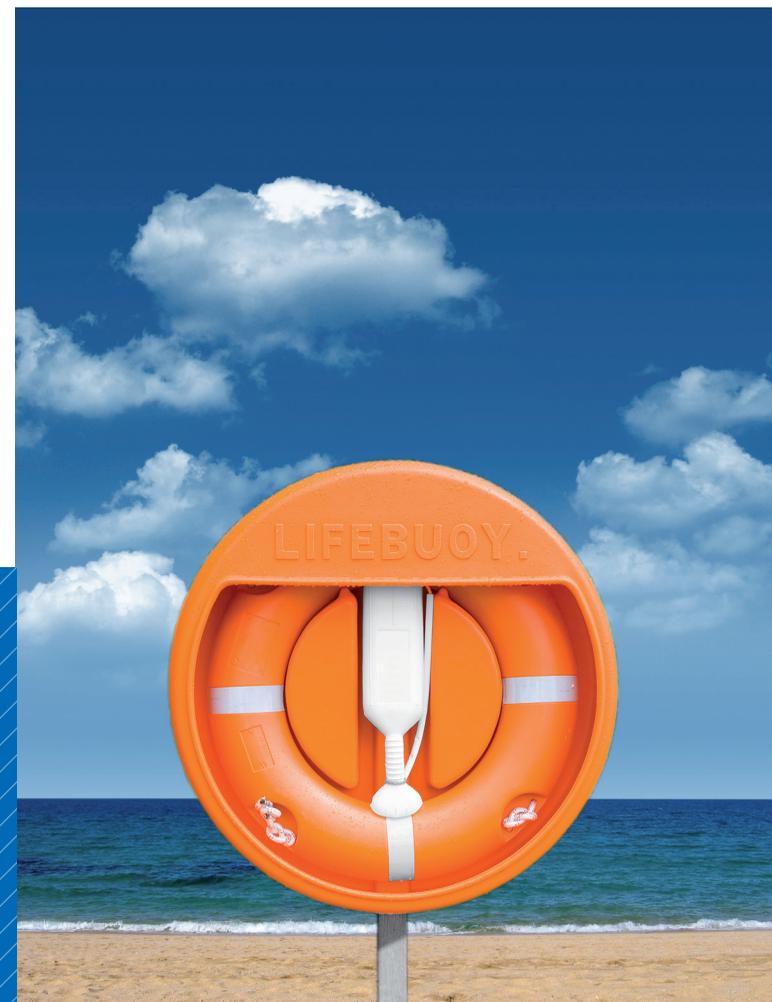
Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Tél.: 4761-1
Fax: 4761-6545
groupeLL@lalux.lu

LALUX est une marque du Groupe LA LUXEMBOURGEOISE.

lalux⁺
meng Versécherung

DKV
Luxembourg

lalux⁺
ASSURANCES-VIE



49/2324 - 03/2016

lalux-Life

La meilleure façon de combiner
épargne et prévoyance



lalux-Life associe idéalement deux volets :

elle assure le présent ...

La vie est pleine de risques difficilement mesurables. Il faut donc faire face à toute éventualité.

Si vous décédez, une somme importante sera versée à vos proches, même si vous n'avez payé qu'une seule prime. Si ce décès est la suite directe d'un accident, de «Sudden Death» ou d'un accident de la circulation ce capital-décès sera multiplié et le paiement pourra atteindre même jusqu'à sept fois le capital initial. De plus vous pouvez convenir d'une continuité de votre épargne en cas d'invalidité économique totale sans devoir payer les primes. En cas d'invalidité physique totale, lalux-Life verse le capital-décès prévu au contrat d'assurance.

... et l'avenir

Grâce à son objectif épargne à long terme, elle vous donne la garantie de disposer d'un capital-épargne à une date fixe de votre vie ou de maintenir votre niveau de vie habituel au moment de votre départ à la retraite.

lalux for you

Découvrez les avantages de votre espace client sur www.lalux.lu

- ✓ suivez vos factures, paiements et montants garantis;
- ✓ téléchargez vos certificats d'impôts et les Conditions Générales;
- ✓ consultez le détail de vos garanties et prestations assurées.

Votre espace personnel est pratique, simple et sécurisé.

lalux-Life

La meilleure façon de faire d'une pierre deux coups

Vous désirez vous constituer de manière ciblée un patrimoine et faire bénéficier vos proches d'un soutien financier en cas de coups du sort.

✓ Payez une seule prime et assurez deux personnes

lalux-Life peut être conclue pour deux conjoints. Elle garantit alors bien entendu les mêmes prestations, mais le capital-décès est versé au moment de la mort d'un des deux assurés et le contrat d'assurance s'arrête.

✓ Profitez d'une grande flexibilité lors du choix des garanties

Les capitaux que vous désirez couvrir en décès et en épargne ne doivent pas être identiques. Vous pouvez aisément opter pour des montants moins importants en cas de décès et mettre beaucoup plus de poids sur l'épargne. De multiples formules sont développées pour tenir compte de vos besoins spécifiques. N'en citons que les plus utilisées: 10/5 - 10/15 - 10/20 - 10/25.

Si l'on prévoit ainsi par exemple, un capital assuré en cas de décès de 100 000 €, le capital à terme est alors doublé en lalux-Life de type 10/20.



Prenez la vie à deux mains...

Un couple avec deux enfants décide de souscrire un contrat lalux-Life de type 10/10 de 100 000 €. Au terme du contrat, ce montant, complété par une participation aux bénéfices, constituera un «bas de laine» important. Et plus encore : en cas de décès par accident de la circulation d'un des deux conjoints, un capital «décès» de 300 000 € serait versé. Si les deux parents venaient de décéder dans cet accident de circulation, 500 000 € seraient mis à disposition du tuteur pour les enfants.

.... et affrontez le hasard.

Un retraité de 65 ans décide d'investir un certain montant dans un contrat lalux-Life de type «Capital Différé» afin de maintenir son niveau de vie habituel. En plus du cadre fiscal et juridique propre à l'assurance vie, il obtiendra un rendement garanti et très concurrentiel.

Les avantages de lalux-Life

- ✓ vous vous constituez un patrimoine permettant d'atteindre un objectif épargne à long terme
- ✓ vous offrez à ceux qui vous sont chers un soutien en cas de coups du sort. Si vous décédez, un capital important sera versé, même si vous n'avez payé qu'une seule prime
- ✓ votre épargne vous rapporte un intérêt minimum fixe vu que le Commissariat aux Assurances autorise les assureurs d'appliquer un taux d'intérêt technique au volet épargne
- ✓ vous participez chaque année au résultat de l'assureur qui vous attribue une participation aux bénéfices. Cette participation aux bénéfices est fonction des résultats financiers de la société d'assurances et des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Grâce à cette participation aux bénéfices votre capital épargne accroît régulièrement
- ✓ les primes de lalux-Life sont déductibles de votre revenu imposable dans le cadre de l'article 111 LIR de la loi fiscale. Ceci vous permet de faire une économie d'impôt substantielle. Votre avantage fiscal varie selon votre revenu entre 30 à 40% de la prime
- ✓ vous choisissez librement le bénéficiaire et pouvez accorder de ce fait un privilège successoral
- ✓ vous avez la possibilité de mettre en gage votre contrat d'assurance pour garantir un crédit.

lalux^{LD}
ASSURANCES-VIE